

République Démocratique du Congo



CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Directeur du Cabinet

N/Réf.:

Kinshasa, le

**ORDONNANCE N°20/120 DU 17 JUILLET 2020 PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DÉNOMMÉ AUTORITÉ DE RÉGULATION DU SECTEUR DE
L'ÉLECTRICITÉ, EN SIGLE « ARE »**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 69, 79 et 81 ;

Vu la Loi n° 08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics, spécialement en ses articles 6, 7, 8, 9, 11 et 12 ;

Vu la Loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité, spécialement en ses articles 93 et 94 ;

Vu l'Ordonnance n° 19/056 du 20 mai 2019 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 19/077 du 26 août 2019 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 20/016 du 27 mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret n° 13/056 du 13 décembre 2013 portant statut des mandataires publics dans les établissements publics, spécialement en ses articles 3, 4 et 5 ;

Vu le Décret n° 16/013 du 21 avril 2016 portant création, organisation et ~~fonctionnement~~ fonctionnement d'un établissement public dénommé « Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité », en sigle « ARE », spécialement en ses articles 9, 11, 12 et 17 ;

Vu les dossiers personnels des intéressés ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Gouvernement ;

ORDONNE

Article 1^{er} :

Sont nommées membres du Conseil d'Administration les personnes dont les prénoms, noms et post-noms suivent :

1. **Monsieur Louis KAHINDO BOYA-BOZENE ;**
2. **Madame Sandrine MUBENGA NGALULA ;**
3. **Monsieur Jonas MOKONO PANZU ;**
4. **Monsieur Antoine KALONJI MIKOJA ;**
5. **Monsieur Bertin KAYEMBE MULUMBA.**

Article 2 :

Sont nommées aux fonctions en regard de leurs prénoms, noms et post-noms, les personnes ci-après :

1. **Monsieur Louis KAHINDO BOYA-BOZENE :** Président du Conseil d'Administration ;
2. **Madame Sandrine MUBENGA NGALULA :** Directeur Général ;
3. **Monsieur AKWAMBA ESONGO :** Directeur Général Adjoint.

Article 3 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Suite

Article 4 :

Le Ministre d'Etat, Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le juillet 2020.

Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

Pour le Premier Ministre,
Le Vice-Premier Ministre, Ministre de
l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières

Gilbert KANKONDE MALAMBA

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le juillet 2020.

Le Cabinet du Président de la République
Prof. Dr Désiré-Cashmir KOLONGELE EBERANDE
Directeur de Cabinet a.i.